

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Le prix des machines agricoles a monté en flèche au cours des dernières années. Il faudrait modifier ce bill de façon qu'il puisse réellement stabiliser le revenu et garantir aux agriculteurs de ne pas voir empirer leur situation d'année en année. Il faudrait trouver une formule incluant des choses comme le matériel et les bâtiments de l'exploitation agricole. Il faudrait inclure l'intérêt des dettes. Les intérêts que doivent payer les agriculteurs qui achètent du matériel et des matériaux de construction pour construire des bâtiments s'accumulent. L'intérêt de ces dettes n'est pas inclus dans le bill que nous étudions. Si ce bill doit réellement servir à stabiliser les revenus agricoles, il faut qu'il tienne compte de cela.

Il y a une autre injustice flagrante dont sont victimes les agriculteurs à mon avis: le paiement total de la caisse est déterminé compte tenu de la part de contribution que l'agriculteur a versé au régime. Autrement dit, si un petit agriculteur a eu le malheur d'avoir des récoltes de mauvaise qualité ou de mauvaises récoltes plusieurs années de suite et qu'il n'a que peu contribué à la caisse, lorsque la caisse effectue un paiement, cet agriculteur ne touche qu'une petite somme. Le petit agriculteur ou l'agriculteur qui obtient une récolte de mauvaise qualité ne peut rien à sa récolte, et s'il y a une caisse pour le pénaliser d'être un petit agriculteur et d'avoir une récolte de médiocre qualité, cela ne servira qu'à lui faire perdre sa place sur le marché. Cela ne stabilisera pas l'industrie du grain de l'Ouest, et c'est pourtant ce que nous devrions faire.

Ce sont les cinq ou six choses à rectifier dans le bill dont nous sommes saisis. Il y a certains points qui devraient être relevés et qui seront signalés par mes collègues et d'autres députés quand nous serons rendus à l'étape de l'étude en comité, mais je crois, en terminant, que la question la plus importante que nous devons résoudre à l'étape de la deuxième lecture est la suivante. Si ce bill doit être efficace, il devra être débattu partout au Canada par les agriculteurs à des séances publiques du comité de l'agriculture. Les agriculteurs doivent y faire leur contribution, qu'il s'agisse du Syndicat national des cultivateurs, du syndicat du blé, de la Fédération de l'agriculture ou de quelque autre groupe.

C'est un bill compliqué. Quelques avocats qui siègent à la Chambre ont dit que c'était un des bills les plus compliqués. Sous de nombreux rapports, il ressemble au bill de l'impôt sur le revenu que nous avons étudié il y a quelques mois. Je crois même que le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) dira que, sous certains égards, le bill est plutôt compliqué. Nous ne savons pas ce que veut dire le ministre dans certaines dispositions de ce projet de loi. Ces dispositions doivent être éclaircies.

Les cultivateurs doivent savoir quel sera le coût de cette mesure, ce qu'ils en retireront en guise de paiements et de prestations et cela ne peut se faire qu'au moyen de séances publiques. Voilà ce que c'est, la démocratie. Nous sommes les délégués du peuple quand nous élaborons un projet de loi, mais avant d'adopter une loi qui pourrait influencer fondamentalement sur les moyens d'existence de la population, nous pouvons au moins tenir des séances publiques où toutes les personnes touchées auront l'occasion de présenter des mémoires, si elles le veulent bien, proposer des amendements et nous recommander d'appuyer le bill dans sa forme actuelle ou dans une forme modifiée.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans ce débat et, particulièrement, de suivre le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Je saisis cette occasion pour lui souhaiter

[M. Nystrom.]

un bon retour à la Chambre des communes après sa tournée.

Une voix: Il était malade?

M. Clark (Rocky Mountain): Ses interventions sont toujours particulièrement énergiques, et l'ardeur ne lui a pas manqué au cours de son voyage dans tout le Canada. Si je comprends bien, il se trouvait récemment dans ma province et a eu l'occasion d'y rencontrer le seul défenseur de son parti qui s'y trouve encore. Je veux l'en féliciter et lui souhaiter un bon retour.

Je suis également fort heureux de prendre la parole devant le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je le félicite d'avoir contrecarré le dessein de son collègue, le ministre de la Justice (M. Lang), qui a toutes les attributions au monde et qui avait fixé le débat ce soir, alors que le ministre de l'Agriculture devait comparaître comme témoin et discuter d'une des rares mesures législatives agricoles qui relèvent encore de sa compétence. Je suis heureux que le ministre ait pu annuler la séance du comité et qu'il soit parmi nous ce soir. Il ne pourra sans doute faire plus en faveur du bill C-41, qu'il aurait dû parrainer.

Nous nous félicitons de ce que le bill soit finalement revenu à la Chambre pour une deuxième lecture; nous sommes heureux de pouvoir débattre d'une mesure qui préoccupe tant les Canadiens, en particulier ceux de l'Ouest, depuis près de cinq ans, en fait depuis la présentation du premier bill, en 1970. Si l'on se souvient que le ministre de la Justice, qui a toutes les compétences, a présenté ce bill urgent en décembre dernier, on a une certaine connaissance des priorités du gouvernement. Car, à cette époque, le ministre de la Justice a déclaré qu'il s'agissait d'une question prioritaire, en fait elle l'est depuis presque cinq mois. Le bill a dû laisser passer plusieurs autres mesures, qui n'ont visiblement pas la même importance pour l'Ouest ou pour l'ensemble du Canada. Nous sommes heureux qu'il se trouve finalement inscrit à l'ordre du jour en vue du débat de deuxième lecture.

Je dois appuyer une observation faite au début de l'intervention du député de Yorkton-Melville qui a affirmé que le moment était mal choisi pour étudier le bill, de l'avis de bien des agriculteurs les plus directement concernés. Il aurait été préférable d'étudier le bill en deuxième lecture au moment où le ministre a dit que c'était une priorité, et d'avoir donné au comité permanent l'occasion de se déplacer partout au Canada pour tenir des audiences publiques. Cela aurait encouragé les personnes les plus directement concernées d'y prendre part à un moment où elles étaient relativement libres d'exprimer leurs problèmes et où elles n'avaient pas à se préoccuper des semailles ou d'autres problèmes de la saison active.

● (2020)

Je voudrais revenir à la question de la procédure suivie lors des séances publiques du comité permanent, monsieur l'Orateur. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons qu'il est absolument essentiel que le comité permanent se déplace partout au Canada, et se rendre en particulier dans la région des Prairies de sorte qu'il puisse recueillir le témoignage de ceux que le bill touchera le plus directement.